

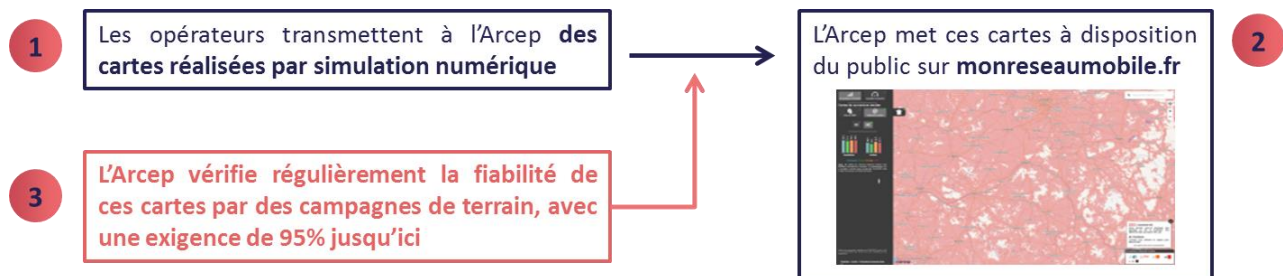
Communiqué de presse

CARTES DE COUVERTURE MOBILE

Publication des premières cartes de couverture mobile avec une fiabilité moyenne exigée de 98%

Paris, le 8 décembre 2020

L'Arcep publie chaque trimestre sur son site « [Mon réseau mobile](#) » les cartes de couverture 2G, 3G et 4G des opérateurs mobiles. Réalisées par les opérateurs, ces cartes théoriques sont issues d'une modélisation qui tient compte de l'emplacement des antennes, leur puissance d'émission, ou encore la présence d'éléments géographiques. L'Arcep en vérifie régulièrement la fiabilité grâce à des enquêtes terrain. Le taux de fiabilité d'une carte correspond aux taux de succès des tests effectués par l'Arcep dans les zones que les opérateurs déclarent couvrir.



Jusqu'à présent, une carte était considérée comme fiable par l'Arcep si son taux de fiabilité était supérieur ou égal à 95%. Des critiques ont été cependant formulées par des associations de consommateurs et des élus locaux, insistant sur un décalage entre les cartes et la réalité perçue sur le terrain ; or la cohérence des cartes avec l'expérience des utilisateurs est essentielle, que ce soit pour la bonne information des consommateurs ou pour éclairer les responsables de l'aménagement numérique du territoire – notamment dès lors qu'il s'agit de choisir les zones candidates au dispositif de couverture ciblée.


L'Autorité a donc relevé ce seuil à 98% par une décision adoptée en mars 2020, qui est entrée en vigueur au 3^e trimestre 2020. **L'Arcep publie aujourd'hui les premières cartes transmises par les opérateurs avec cette fiabilité renforcée** : les opérateurs ont adapté les méthodes de production de leurs cartes en vue de respecter ce seuil, avec comme conséquence une couverture parfois rétractée par rapport à leurs précédentes publications. Naturellement, cette rétractation au aussi pu être compensée par de nouveaux déploiements.

La carte ci-dessus montre l'évolution de la couverture 4G d'un opérateur dans la Nièvre entre le T2 et le T3 2020, avec en bleu les zones nouvellement couvertes, grâce à de nouveaux déploiements, et en rouge les zones où la couverture 4G s'est « rétractée », vraisemblablement pour tenir l'obligation de fiabilité à 98%.

Contact presse

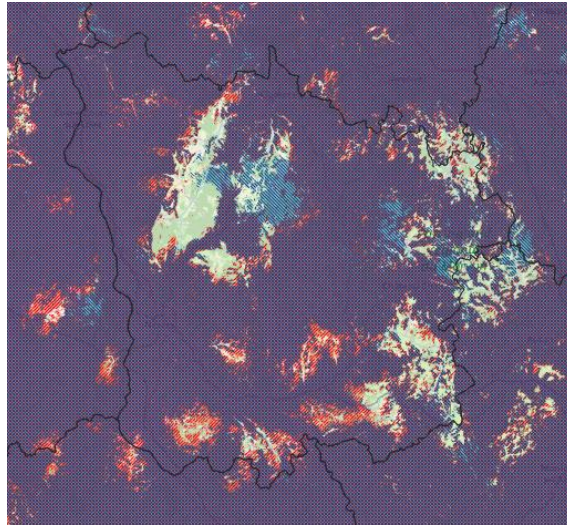
Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion



Une première enquête terrain pilotée par l'Arcep est actuellement en cours en métropole et les premiers résultats provisoires montrent que les opérateurs ont réalisé des efforts manifestes sans toutefois arriver à tenir encore parfaitement l'exigence de 98%. Cette enquête se poursuivra jusqu'à mars 2021, et l'Arcep échangera avec les opérateurs sur la base des résultats de ces mesures afin qu'ils ajustent plus précisément encore leurs cartes de couverture.

La régulation par la data de l'Arcep : mettre l'information à la disposition des utilisateurs, pour orienter le marché dans la bonne direction

La démarche de régulation par la data a été initiée par l'Arcep avec la création du site Mon réseau mobile en 2017. Ce site met à disposition les cartes de couverture mobile des quatre principaux opérateurs, avec quatre niveaux de précision (de « très bonne couverture » à « absence de couverture »). Cette amélioration vise à répondre aux attentes des citoyens, des entreprises et des collectivités qui attachent une importance croissante à la disponibilité du service mobile. Attentive aux interpellations des utilisateurs, l'Autorité entend gagner en précision et rapprocher ces représentations imparfaites de la réalité au ressenti sur le terrain. A la poursuite de cet objectif, l'Arcep a notamment rendu public en décembre 2018 un kit du régulateur et un code de conduite, afin d'accueillir sur « Mon réseau mobile » des mesures réalisées par d'autres acteurs, y compris en *crowdsourcing*. L'Arcep invite l'ensemble des acteurs réalisant des mesures à les partager, afin d'améliorer l'information disponible pour tous.


A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion